

**Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre
Réunion du 23 décembre 2016**

En présence de:

HOYAUX Pascal, Président
~~DAMEE Véronique, Bourgmestre~~
~~D'ANTONIO Luciano, Bourgmestre~~
~~DAYE Maxime, Bourgmestre~~
~~DEBIEVE Jean-Claude, Bourgmestre~~
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre
~~DESMARLIERES André, Bourgmestre~~
DEVIN Laurent, Bourgmestre
~~DEVOS Karl, Bourgmestre~~
~~DIRUPO, Elie, Bourgmestre~~
~~DUPONT Jean-Marc, Bourgmestre~~
~~DUPONT Xavier, Bourgmestre~~
~~FRIART Benoît, Bourgmestre~~
~~GALANT Jacqueline, Bourgmestre~~
~~GOBERT Jacques, Bourgmestre~~
~~LECLERCQ Christian, Bourgmestre~~
~~LECOMPTE Florence, Bourgmestre~~
~~LEFEBVRE Bruno, Bourgmestre~~
~~LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre~~
~~LOISEAU Vincent, Bourgmestre~~
MOUREAU Christian, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
OLIVIER Daniel, Bourgmestre
PAGET Bernard, Bourgmestre
POLL Bénédicte, Bourgmestre
~~SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre~~
~~THIEBAUT Eric, Bourgmestre~~
~~TOURNEUR Aurore, Bourgmestre~~

VAN DER DONCKT, Commandant de zone a.i., f.f.
DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil
~~FERRARI Jean-Pierre, Comptable Spécial~~

Marchés publics - BE – Matériel informatique de bureau – Acquisition PC - Rattachement marché Province de Hainaut - Rapport d'approbation

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre,

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications subséquentes, et plus particulièrement son article 15 ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile, et plus particulièrement les articles 35, 85 al.1er et 117 et suivants ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications subséquentes ;

Vu les annexes faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Considérant que le stock de matériel informatique de la Zone de secours Hainaut Centre est presque épuisé et ne permettra pas d'accéder ni aux demandes de remplacement en cours, ni à l'équipement des nouveaux engagés attendus pour début 2017 ;

Qu'alors la Zone voudrait acquérir 7 PC, 10 écrans et 7 modules d'extension. ;

Considérant que la Zone de secours Hainaut Centre s'est affiliée à la centrale d'achats provinciale (annexe I) ;

Considérant qu'il est proposé de se rattacher au marché organisé par la Province du Hainaut sur base des prix et conditions résultant du marché public passé par ce Pouvoir adjudicateur conformément aux dispositions du Cahier spécial des charges n° 2016-003 (annexe II) ;

Considérant que ledit marché se termine le 12 août 2018 ;

Considérant que le rattachement au marché organisé par la Province du Hainaut permettra à la Zone de ne pas réaliser toute la procédure d'achat ; de gagner en temps et de bénéficier de prix d'achat plus intéressants ;

Considérant que la dépense inhérente à cette acquisition sera imputée sur la fonction 351/742-53/-15 inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2016, pour un montant total de 4.118,50 € HTVA ou 4.983,39 € TVAC ;

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le rattachement de la Zone de secours Hainaut Centre au marché public organisé par la Province du Hainaut sur base des prix et conditions résultant du marché public passé par ce Pouvoir adjudicateur, conformément aux dispositions du cahier spécial des charges N° 2016-003 ci-joint ;

Article 2 : D'approuver l'imputation de la dépense inhérente à cette acquisition sur la fonction 351/742-53/-15 inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2016 pour un montant total de 4.118,50 € HTVA ou 4.983,39 € TVAC.

Par le Conseil :

**La Secrétaire du Conseil,
Eve DELVINQUIERE**

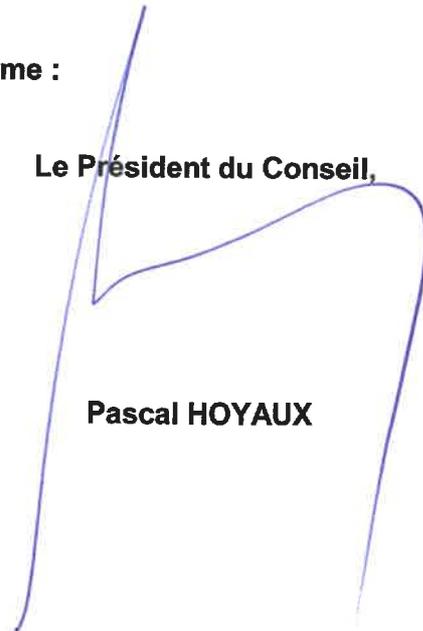
**Le Président du Conseil,
Pascal HOYAUX**

Pour expédition conforme :

La Secrétaire du Conseil,

Le Président du Conseil,


Eve DELVINQUIERE


Pascal HOYAUX